Rapport du Président

Séance publique
du vendredi 14 mars 2025
N° CD-2025-2-4-1
N° applicatif 11818

4 ème **Commission**
Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction
Direction appui et pilotage 2

BUDGET PRIMITIF 2025 - SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Résumé : L'articulation et la synergie de nos politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle, de logement et d'habitat ainsi que d'action sociale de proximité représentent notre force majeure pour répondre aux enjeux de précarisation sociale et professionnelle auxquels de plus en plus d'Alsaciens sont confrontés.

Forte de ses compétences multiples en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'économie sociale et solidaire, de logement et d'habitat, la Collectivité européenne d'Alsace porte l'ambition de mener une action coordonnée et proactive en faveur des publics les plus fragilisés.

Ses politiques visent plutôt à agir sur les causes qui mènent aux situations de vulnérabilités plutôt qu'à être dans une simple logique de réaction et d'attribution de droits. Aussi elle utilise tous les leviers qui sont les siens au travers des différentes politiques publiques qu'elle met en œuvre pour permettre à chacun de retrouver des conditions de vie dignes notamment en matière d'accès à des logements adaptés et en matière de retour à l'activité durable et pérenne.

Cette volonté d'une approche à 360° est favorisée par la capacité de la Collectivité à s'appuyer sur un maillage très fin du territoire en terme de ressources humaines avec près de 850 professionnels de l'action sociale de proximité répartis sur plus d'une centaine de lieux, favorisant de fait un repérage précoce des situations de difficultés, évitant ainsi davantage leur dégradation et dont l'action en réponse s'inscrit toujours en articulation avec les partenaires de l'écosystème territorial.

En misant sur une stratégie d'investissement social, la collectivité fait le pari d'un engagement doublement gagnant : pour les personnes accompagnées d'une part qui voient leurs situations s'améliorer de manière pérenne leur permettant d'être autonomes et plus sereines pour l'avenir mais aussi dans un objectif de réduction du montant des aides allouées répondant ainsi aux enjeux budgétaires de la collectivité.

Ainsi, chaque euro investi que ce soit dans l'accompagnement social et

professionnel aux travers de ses politiques d'insertion et d'action sociale de proximité, dans la production de logements non énergivores et adaptés aux besoins liés aux évolutions sociétales, démographiques et climatiques ou encore dans la prévention de la perte d'autonomie grâce à sa politique habitat volontariste, constitue une dépense utile génératrice à court et moyen terme, de réduction considérable des coûts pour la collectivité en allocation individuelle de solidarité ou secours ponctuels versés dans le champ de l'insertion, dans le soutien à la parentalité, dans l'aide à l'accès et au maintien dans le logement ou encore la perte d'autonomie.

Pour permettre le déploiement de ses politiques, la collectivité investit aussi pour améliorer les conditions d'accueil des publics mais aussi les conditions de travail des professionnels qui les accompagnent en menant des actions concourant à l'attractivité des métiers du lien et à la fidélisation des professionnels que ce soit en agissant sur les bâtiments mais aussi sur les outils notamment informatiques mis à leur disposition. Ainsi la transformation numérique des solidarités doit permettre, outre de simplifier les procédures pour les publics comme pour les professionnels, de fluidifier les parcours d'accompagnement en permettant de mettre en œuvre le « dîtes le nous une fois » et de faciliter le quotidien des professionnels en évitant les temps de saisies chronophages et redondantes.

Par la transformation de ses outils numériques, la Collectivité se fixe des objectifs clairs et lisibles : contribuer au déploiement du Service Public Alsacien en facilitant le quotidien de tous les professionnels et des usagers dans l'accès à l'accompagnement social et médico-social, en améliorant la fluidité des parcours et les échanges avec nos partenaires ainsi qu'en accélérant et en simplifiant les processus.

Source de difficulté majeure dans la vie de certains de nos concitoyens Alsaciens, l'accès à l'emploi et à l'activité durable est soutenu et porté par une politique volontariste en faveur de l'insertion et du Logement visant à déployer un accompagnement de proximité auprès des bénéficiaires du RSA appuyé par un partenariat fort avec les opérateurs de l'insertion. Cette politique dynamique est menée dans une logique de juste droit qui permet de concentrer les moyens engagés sur les personnes qui sont réellement éligibles à l'allocation et qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion active. Ainsi cette politique rigoureuse de suivi (entrée, sanction, contrôle a posteriori) permet d'éviter une dépense indue de plus de 15 millions représentant autant de moyens supplémentaires réellement consacrés à l'insertion et au retour à l'activité.

En complément de cette politique, le Fonds de Solidarité Logement en lien avec l'action de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'habitat et d'accompagnement social, veille à apporter des réponses concrètes face aux difficultés d'accès et de maintien dans le logement des plus fragiles.

Face aux défis globaux des solidarités en Alsace, la collectivité met en œuvre une stratégie habitat cohérente et pragmatique visant à placer l'habitat au cœur et à la convergence d'un ensemble d'actions à destination des ménages les plus en besoin sur le territoire Alsacien.
Les axes stratégiques essentiels reposent sur :
- Réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements notamment via la mise en œuvre d'actions concrètes à destination des ménages modestes et très modestes du territoire pour les protéger de l'inflation énergétique.
Près de 32,5M€ de travaux de rénovation énergétique au bénéfice des ménages modestes et très modestes du territoire, avec presque 900 ménages accompagnés chaque année.

- Développer une offre de logements en territoire pour répondre aux besoins démographiques, avec l'accompagnement à la création de 1 000 nouveaux logements aidés sur le territoire chaque année.
Cette action induite par la prise de délégation à l'échelle Alsacienne vise à garantir un accès au logement pour l'ensemble des publics éligibles au logement aidé.
-Répondre aux besoins spécifique des séniors et des personnes en situation de handicap : la délégation des aides à la pierre offrant ainsi de nouvelle opportunité et levier d'actions pour le maintien à domicile des personnes les plus fragiles.
L'action de l'habitat constitue concrètement un outil précieux pour répondre à la précarisation d'une partie de la population, où la problématique de l'accès au logement reste prégnante, et pour offrir des leviers d'actions majeurs au bénéfice d'une action sociale de la collectivité efficace et réactive. Chaque année, ce sont 1900 à 2000 ménages Alsaciens qui sont accompagnés et aidés à ce titre.

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe en Alsace 22 693 structures (source INSEE), dont 96% sont des associations. Leurs principaux secteurs d'activité sont l'action sociale, les sports et loisirs, l'art et le spectacle, les activités financières et d'assurance, l'enseignement, ainsi que la santé humaine. L'économie sociale et solidaire représente environ 11% de l'emploi salarié en Alsace. La Collectivité européenne d'Alsace soutient financièrement environ 5 500 structures de l'économie sociale et solidaire, avec un montant annuel de près de 475 M€, dans le cadre de ses politiques relevant de l'autonomie, de l'aide sociale à l'enfance, de l'insertion, du logement, de l'emploi, de l'attractivité des territoires et de l'éducation. La Collectivité européenne d'Alsace joue ainsi un rôle central de soutien à l'économie sociale et solidaire, pour renforcer les synergies entre les politiques économiques et de solidarité en Alsace.

La masse salariale concernant les agents de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la 4ème commission s'élève à 50,62 M€.

Il est proposé une inscription globale, pour les politiques visées par la 4ème commission
de 349 683 249,80 € de dépenses et 151 105 323,51 € de recettes, se répartissant entre :
• La politique Insertion et Logement : il est proposé d'inscrire 303 594 019,80 € en dépenses et 133 279 823,51 € en recettes de fonctionnement.
• La politique de l'Action sociale de proximité : il est proposé d'inscrire 19 110 800 € en dépenses et 350 000 € en recettes de fonctionnement.
• La politique de l'Habitat : il est proposé d'inscrire 26 728 430 € en dépenses et 17 475 500 € en recettes de fonctionnement.
• La transformation numérique des solidarités : il est proposé d'inscrire 250 000 € en dépenses d'investissement.

Le Budget Primitif 2025 relatif à Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté regroupe plusieurs politiques :

1. Politique de l'insertion et du Logement

La politique Insertion et Logement de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) s'inscrit dans **un objectif global de performance** pour **lutter contre la pauvreté et optimiser les retours à l'emploi et à l'activité.**

Depuis 2021, **l'évolution du nombre de foyers allocataires s'est ainsi traduite positivement avec une baisse de plus de 6 000 foyers allocataires**, sous l'effet

conjugué de la conjoncture nationale favorable et de crédits d'investissement social conséquents de la Collectivité pour soutenir la dynamique et accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'activité. En cumulé, la baisse des crédits dédiés au paiement de l'allocation a baissé de 240 M€ environ (hors effet prix imposé par l'Etat).

Les **dépenses RSA pour 2024 ont atteint 258,9 M€** (compensés à hauteur de 46% environ par l'Etat). Afin de tenir compte de la revalorisation annuelle et nationale du montant du RSA (prévision de +1.5% en avril 2025), il est proposé au budget primitif 2025 une allocation RSA à 263 M€.

En parallèle du financement de l'allocation RSA, **la CeA investit dans l'accompagnement des bénéficiaires** : orientation vers un référent adapté aux besoins des personnes dans un délai d'un mois après l'ouverture de droit, parcours d'insertion dynamique et fluide, (réorientations, sanctions) et pilotage à travers un système d'informations dédié.

A cet égard, la Collectivité finance des opérateurs externes pour réaliser **l'accompagnement des bénéficiaires** en complément de celui fait par ses travailleurs sociaux et participe au financement de nombreux leviers et actions en faveur du retour à l'emploi, au premier rang desquels figurent les contrats aidés ou le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Leur performance est avérée. Pour 1 € dépensé sur l'accompagnement, la non dépense d'allocation estimée est de 1,67 €. Elle se porte jusqu'à 2 € pour les entreprises d'insertion.

La Collectivité dispose d'un outil financier privilégié, **le Fonds Social Européen (FSE)** qu'elle mobilise par le biais d'une délégation de crédits de l'Etat, d'un montant de 37.7 M€ pour la programmation 2021-2027.

L'ensemble de ces axes sont développés dans une **logique de juste droit**, autre pilier fondamental de la politique, qui permet de concentrer ses moyens sur les personnes qui sont réellement éligibles à l'allocation et qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion active. Les **dépenses non réalisées** au titre de cette politique sont autant de moyens consacrés à l'offre d'insertion et s'élèvent à plus de **15 M€** sur l'ensemble de la chaîne du dispositif RSA en 2024 (entrée, sanction, contrôle a posteriori).

En complément des actions destinées à l'insertion des bénéficiaires du RSA, la CeA a également la responsabilité de **l'insertion des jeunes** de moins de 25 ans et déploie à ce titre des dispositifs légaux et des actions volontaristes. Une attention toute particulière est en effet portée à la population jeune, en rupture familiale, au parcours chaotique, parfois institutionnel, dans l'objectif de leur offrir un autre avenir que le RSA.

Sur le **volet logement**, enjeu fondamental pour les populations fragiles, la CeA pilote et active le Fonds de Solidarité Logement (FSL) dans une logique d'amélioration continue des réponses faites aux usagers.

1.1. Faits marquants 2024

La stratégie conduite en matière d'insertion et d'emploi s'est poursuivie en 2024 avec une déclinaison autour des principes fondateurs suivants :

- Prendre en charge rapidement les bénéficiaires du RSA dès l'entrée dans le dispositif ;
- Orienter et accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous (cible de 70% d'orientation professionnelle) ;
- Mettre en œuvre le juste droit tout au long du parcours ;
- Lever les freins périphériques à l'emploi et répondre aux besoins (mode de garde, mobilité, pratique de la langue, santé, logement, formation, accès à l'entreprise…)

en s'appuyant sur les différentes offres d'insertion des partenaires du champ de l'insertion, l'emploi et de la formation.

Les résultats obtenus en 2024 restent très positifs dans un contexte économique qui reste sous tension. Au mois de novembre 2024, le territoire Alsacien comptait 40 596 foyers allocataires, en baisse de 12,1 % depuis le 1er janvier 2021, date de création de la Collectivité européenne d'Alsace. Près de 6 000 foyers allocataires sont ainsi sortis du dispositif.

Ces bons résultats sont principalement le fruit du travail réalisé par les professionnels des opérateurs de l'insertion financés par la Collectivité européenne d'Alsace. Grâce à leur action, 7 500 retours à l'activité et à l'emploi (dont 40% d'emploi durable) ont pu être comptabilisés en 2023.

Une année 2024 marquée par le début de la mise en œuvre de la réforme France Travail :
La loi pour le plein emploi est entrée en vigueur au 1er janvier 2024. Cette loi constitue une remarquable opportunité pour renforcer une politique publique performante d'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, en particulier des allocataires du RSA.

Pour notre territoire, les dispositions s'inscrivent en effet en parfaite cohérence et dans la continuité avec la politique d'accompagnement à l'emploi innovante et particulièrement performante conduite depuis quatre ans par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

En parallèle, les équipes de la Collectivité européenne d'Alsace se sont pleinement mobilisées pour la mise en œuvre à compter du 1er octobre 2024 de la contractualisation avec l'Etat (acté par l'assemblée plénière du 20 juin 2024 et la commission permanente du 21 septembre 2024) qui vise à densifier et à intensifier l'offre d'accompagnement.

Une expérimentation spécifique et une attention particulière est portée au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui concentre 50% des bénéficiaires du RSA en Alsace. Parmi ceux-ci, priorité sera donnée sur toute la durée du projet aux 670 jeunes de moins de 30 ans.
Pour l'Alsace, le montant global du projet présenté pour sa mise en œuvre jusqu'au 31 décembre 2025 s'élève à 5 179 340 €. Les premiers résultats seront examinés à la fin du premier semestre 2025.

La convergence des organisations territorialisées :
En 2024, le fonctionnement des commissions territorialisées RSA ont été revisitées et harmonisées. Un nouveau règlement intérieur a ainsi été adopté par l'assemblée délibérante. Il est mis en œuvre depuis le 1er mars 2024.

La convergence des organisations territorialisées se poursuit avec l'appui d'un AMO dans le cadre d'un travail porté par la Direction Générale Adjointe des Solidarités associant les directions de l'insertion et du logement et de l'action sociale de proximité.

Poursuite de la mise œuvre vertueuse de la politique du Juste droit au RSA
Cette politique déploie actuellement sa pleine mesure et est créditée d'excellents résultats financiers, exprimés en non-dépense de RSA. Pour 2024, les actions engagées tout au long du parcours et les opérations de contrôle ont permis une non-dépense de plus de 15 M€ d'allocation.

Un tour des territoires a été entamé en 2024, dans l'objectif de diffuser cette politique auprès des travailleurs sociaux de la collectivité et de la Ville de Strasbourg, dans le cadre de la **délégation sociale**.

La mise en œuvre opérationnelle du règlement intérieur du FSL de la CeA et le lancement des travaux de convergence relatifs aux accompagnements sociaux liés au logement

- Depuis le 1er juillet 2023 le nouveau règlement intérieur convergé du FSL est en vigueur. Les dépenses du fonds poursuivent leur tendance haussière au regard des besoins des ménages, en particulier en matière d'énergie ;

- Par ailleurs, les travaux de convergence relatifs aux accompagnements sociaux liés au logement (ASLL) ont pu démarrer. Un diagnostic des modalités de financement et des résultats constatés de part et d'autre des territoires 67 et 68 a été réalisé avec l'aide d'un cabinet externe et permettra de proposer des modalités communes et partagées.

1.2. Objectifs pour l'année 2025

Les publics qui restent aujourd'hui dans le dispositif RSA sont ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi et qui connaissent les freins, souvent cumulés, les plus contraignants pour leur retour à l'activité et à l'emploi.

Devant cette situation, et dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, la Collectivité doit prioriser ses interventions tout en cherchant à rendre encore plus performante sa politique volontariste pour accélérer le retour à l'emploi.

<u>L'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA constitue ainsi une priorité absolue de la Collectivité européenne d'Alsace qui accentuera les accompagnements et les actions pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA :</u>

- **Développer les périodes d'immersion en entreprise en lien avec France Travail et les opérateurs de l'insertion**, les acteurs du monde économique. L'immersion est une opportunité pour un bénéficiaire de découvrir des métiers, d'asseoir son projet professionnel et pour l'employeur de sécuriser un potentiel recrutement. En 2024, ce sont plus de 1200 personnes qui ont pu en bénéficier. Cette offre de service doit pouvoir être amplifier sous l'impulsion des comités locaux pour l'emploi ;

- **Dans cette même logique d'immersion, continuer à promouvoir la politique des contrats aidés.** Ce sont 544 mesures qui pourront être mobilisés en 2025 avec un taux de prise en charge supposant cependant un effort financier soutenable pour les employeurs. Le taux de prise en charge de la Collectivité européenne d'Alsace passe de 80% à 60%. Cette évolution de financement permet de conserver un niveau d'intervention élevé tout en étant en cohérence avec les objectifs de maitrise budgétaire. Ces moyens seront concentrés prioritairement sur les EHPADs, les Maisons d'enfants à caractère social et les collèges ;

- **Améliorer la performance des structures d'insertion par l'activité économique dans le cadre de contrats d'objectifs** pour augmenter le nombre d'entrées en structure et le nombre de sorties positives ;

- Poursuivre **la politique du juste droit lorsque le bénéficiaire ne respecte pas ses devoirs et l'intensifier.**

Concernant le Fonds de Solidarité Logement, il s'agira de ralentir les dépenses d'aides directes de manière à assurer la pérennité du Fonds à moyen terme ;

2. Politique de l'Action sociale de proximité

La Collectivité européenne d'Alsace, au travers de ses Espaces Solidarités Alsace, assoie son souhait d'agir au plus proche des habitants et des territoires en tant que maillon essentiel du Service Public Alsacien. La politique d'action sociale de proximité est ainsi le socle de nos politiques en proximité de l'usager et des partenaires grâce à un maillage territorial dense et de qualité.

L'action sociale de proximité offre un accueil humain, une écoute, une aide et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre social, éducatif, financier, ou encore en termes d'insertion, de logement et de perte d'autonomie.

C'est au travers de **plus de 100 lieux** d'accueil, de WISSEMBOURG à SAINT-LOUIS, et grâce à ses 850 professionnels de proximité agents de la CeA ou de la Ville de Strasbourg agissant par délégation (Assistantes sociaux, éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiales, secrétaires médico-sociales, …), que les services de l'action sociale de proximité (équipes séniors et Ville de Strasbourg compris) accueillent et accompagnent près de **50 000** ménages Alsaciens sur l'ensemble du spectre des compétences sociales de la collectivité (dont 12 000 accompagnés sur l'année 2023 par les services de l'action sociale de proximité de Strasbourg).

En première ligne pour accueillir et accompagner les usagers, la collectivité investit pour renforcer l'attractivité des métiers de la Solidarité, en déployant une campagne de communication valorisant de ces professions et en veillant à développer des outils numériques fiables, ergonomiques et modernes à disposition et au service des professionnels.

Notre intervention revêt aujourd'hui, plus que jamais, un caractère indispensable au regard du contexte socio-économique, dégradant davantage la situation des ménages les plus précaires et fragilisant également les ménages de classe moyenne. L'accompagnement de proximité en faveur du retour à l'emploi et le développement d'une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire permet une action ciblée et soutenante pour le parcours de l'usager.

L'accompagnement des publics fragiles face à la précarité énergétique, la prévention des expulsions, la lutte contre l'habitat indigne sont encore des missions exercées par l'action sociale de proximité en lien avec la direction de l'Habitat dans un accompagnement affirmé des personnes en situation de précarité.

La France, avec un taux de pauvreté de **14,4%**, compte 9,1 millions de pauvres (au regard du seuil de 60% du revenu médian). Un peu en deçà de la moyenne nationale, l'Alsace n'est pour autant pas épargnée avec un taux de pauvreté de **13.5% dans le Bas-Rhin et 13.7% dans le Haut-Rhin**, avec de fortes inégalités selon les territoires, par exemples : Mutzig 14%, Bischwiller 19%, Saint Louis 20%, 21% à Sainte Marie Aux Mines et Colmar, 26% à Strasbourg, 36% à Mulhouse…

Selon l'Observatoire des Inégalités, « notre modèle social a amorti les crises récentes, mais pour toute une partie de la population, les revenus du travail régressent, malgré la baisse du chômage ».

La demande de logement social ne cesse de croître, c'est un des premiers motifs d'entrée en contact avec les équipes solidarités. En 2024, tous les territoires ont connu une augmentation de la demande (+19,7% par rapport à 2022). Ainsi, nous avons recensé

52 413 demandes de logement social en Alsace – dont 35 907 demandes dans le Bas-Rhin. L'accord collectif départemental (ACD), en tant que dispositif d'accès prioritaire au parc social permet une réponse coordonnée pour un ménage confronté à des difficultés hétérogènes. Grâce à ce dispositif, environ 1830 propositions de logement par an sont en moyenne effectuées, un quota lié au volume de logements contingentés avec négociations entre structures.

Aussi, nos interventions s'inscrivent dans un contexte de précarité et d'inflation durable des ménages Alsaciens, fragilisant un pan de plus en plus important de la population avec un impact sur la satisfaction des besoins primaires et notamment alimentaires ainsi qu'en matière d'enfance.

La prévention en matière de protection de l'enfance est aussi un axe majeur des interventions des professionnels de l'ASP notamment en lien avec la situation de précarité économique et des conditions de logement ou d'hébergement de leurs parents, le soutien à la parentalité conjugués articulés à des actions d'insertion et d'accès à des logements adaptés à la situation familiale permet régulièrement d'éviter la dégradation de situations et donc des placements douloureux pour les familles et bien plus coûteux pour les finances de la collectivité.

De même le repérage précoce par les professionnels de l'ASP des situations d'isolement des personnes âgées ou de conditions de logement inadaptée évite l'accélération de la perte d'autonomie et permet un maintien à domicile souhaitable pour les personnes comme pour les finances publiques.

2.1 Faits marquants 2024

L'année 2024 fut riche en transformations pour la Collectivité européenne d'Alsace et se caractérise par plusieurs démarches structurantes :

- La poursuite de la définition de la stratégie de la politique d'action sociale de proximité et la nouvelle organisation qui doivent permettre d'optimiser et de prioriser ses interventions.

- Le bilan des expérimentations en matière de territorialisation autonomie et l'amorçage du déploiement en Alsace d'une offre de service adaptée avec la mise en place d'équipe dédiée pour les seniors en territoire (3 équipes expérimentatrices sur 2 territoires politique : ESA Nord Alsace et ESA Ville de Colmar – 23 agents directement concernés, plus d'une centaine sont impactés). L'expérimentation de la territorialisation de l'autonomie a permis de confirmer l'hypothèse d'un parcours sans rupture pour les personnes âgées dans une logique de maintien à domicile et de soutien à la perte d'autonomie. Cette expérimentation a en outre dégagé l'intérêt des acteurs de développer une offre de proximité à destination d'un public âgé fragilisé ou isolé.

- L'engagement de la Collectivité en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire au travers d'un soutien financier des associations en charge de la distribution alimentaire et des épiceries sociales. L'inflation a affecté tous les Alsaciens, mais elle pèse particulièrement sur les plus modestes. Les associations de lutte contre la précarité alimentaire font face à une hausse du nombre de demandeurs : le nombre de bénéficiaires a augmenté de 40% à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin et de 12% à celle du Haut-Rhin. Le budget consacré à la lutte contre la précarité alimentaire représentait 590 386 € avec 362 123 € consacrés au soutien des épiceries sociales Alsaciennes : 34 épiceries sociales financées en 2024 qui ont pu recevoir plus de 6000 enfants et proposer avec leurs parents des ateliers collectifs répondant ainsi aux besoins primaires et agissant en matière de parentalité.

- Les associations sont en outre aussi fragilisées par ce contexte inflationniste, des difficultés de recrutement ou de fidélisation de bénévoles, les charges croissantes, les dons en baisse de 5% en moyenne. Le soutien financier de ces acteurs essentiels s'est poursuivi en 2024 par la Collectivité par le versement de subventions.

2.2 Objectifs pour l'année 2025

L'année 2025 sera l'occasion de mettre en œuvre la **nouvelle organisation Alsacienne de l'action sociale de proximité et de l'insertion-logement** afin d'améliorer l'accueil humain, renforcer l'accompagnement de proximité de manière adaptée aux besoins des Alsaciens. En outre, ce projet marque un nouveau pas vers la territorialisation de nos organisations en affirmant la place du territoire dans l'animation des politiques publiques de solidarité dans une logique de service public Alsacien et d'adaptation de la réponse aux besoins identifiés.

Elle permettra de **déployer les équipes seniors** au plus proche des personnes âgées et de leurs aidants, leur garantissant une approche globale. Cette proximité permettra également de développer une approche territoriale et partenariale afin de favoriser le maintien à domicile. A terme, c'est un nouveau paysage de l'autonomie qui va se formaliser sur les territoires avec le déploiement d'une polyvalence de catégorie (public retraité et/ou de +60 ans en perte d'autonomie). Cet axe majeur s'inscrit dans la politique d'action sociale de proximité de garantir un accueil et un accompagnement de tous les Alsaciens sans rupture de parcours. C'est également la traduction opérationnelle d'une convergence de nos politiques publiques priorisant l'accompagnement des séniors et le "bien vieillir chez soi". L'adaptation du logement et la nécessité d'accompagner le maintien à domicile font partie des sujets inhérents au travail sur la territorialisation de l'autonomie qui réunit les politiques publiques autour d'un service public Alsacien unifié. Au l'issue des déploiements progressifs, ce sont 107 agents qui voient leurs missions évoluer en 2025.

L'année 2025 sera marquée par la proposition du nouveau règlement intérieur du **secours financier Alsacien** : fruit de la convergence entre plusieurs dispositifs préexistants à la Collectivité européenne d'Alsace. Grace au maintien d'une aide individuelle volontariste convergée et simplifiée, la collectivité contribue à l'amélioration des parcours des personnes les plus précaires avec un effet levier sur leur situation dans la cadre d'un accompagnement social global. Les nouvelles modalités tiennent également compte du contexte budgétaire.

Le travail de convergence est également enclenché pour la convergence des **aides financières aux familles en matière de prévention protection de l'enfance**, en lien avec la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance. En 2023, près de 4000 mineurs ont bénéficié d'une aide financière au titre de la prévention protection de l'enfance pour un montant liquidé de 1 173 663 €.

La Collectivité européenne d'Alsace et ses partenaires s'appliquent à accentuer leurs efforts communs afin de lutter contre les exclusions en général et contrer les effets de la précarité alimentaire en particulier. Aussi, la Collectivité maintient son soutien auprès des acteurs de la solidarité Alsacienne à hauteur de 590 000 €.

Ces projets d'envergure vont concourir **à la convergence et l'harmonisation du service public et à la mise en œuvre du service public Alsacien sur l'ensemble du territoire, intégrant la Ville de Strasbourg dont nous portons le budget de la délégation (15,6 millions d'euros projetés en 2025 pour 259 ETP financés recouvrant les champs de l'action sociale de proximité, la santé / protection maternelle infantile, l'insertion).**

Les services d'action sociale de proximité de la Ville de Strasbourg accueillent et accompagnent les Strasbourgeois en situation de vulnérabilité : 12 056 ménages accompagnés et 41 899 entretiens réalisés en 2023 dont près de la moitié concerne des problématiques de logement. La coordination nécessaire de nos activités sur l'ensemble du territoire Alsacien dans un contexte contraint en ressources humaines lié notamment à la baisse d'attractivité des métiers du lien et du social est la clé d'une assurance d'un service public harmonisé rendu à l'usager et du pilotage efficient de nos politiques publiques de solidarité.

Enfin, le défi de la simplification des processus, pour **dédier prioritairement nos interventions à l'accompagnement des publics,** reste au cœur de nos préoccupations et guide projets et convergence engagés au service des politiques publiques des solidarités comme de la mobilisation de nos professionnels sur des missions porteuses de sens.

3. Politique de l'Habitat

La politique de l'habitat est à la croisée des solidarités et du développement des territoires. A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage fortement pour favoriser le développement d'un habitat performant, vertueux, accessible, et qui répondent aux besoins de tous (jeunes actifs, séniors, personnes en situation de handicap, familles monoparentales, ménages précaires…).

Le 15 mars 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a approuvé sa nouvelle stratégie habitat 2024-2029, avec des ambitions fortes pour l'avenir des territoires Alsaciens. En réponse aux enjeux sociodémographiques, économiques, organisationnels et sociétaux actuels, le déploiement de cette nouvelle stratégie habitat vise, d'une part, à renforcer les actions menées en matière de lutte contre la précarité énergétique et de production de logements adaptés, mais aussi à intervenir sur de nouveaux champs d'action pour agir plus largement en faveur de l'attractivité résidentielle et du développement durable des territoires : mobilisation du foncier dans un objectif de sobriété foncière, soutien aux centre-bourgs, préservation du patrimoine.

De la rénovation énergétique à la production neuve de logements locatifs sociaux, des leviers pour la mobilisation du foncier à la préservation du patrimoine bâti, la Collectivité européenne d'Alsace déploie des moyens financiers, techniques et opérationnels pour agir sur le logement des Alsaciens et permettre à tous d'être bien logés.

3.1 Faits marquants 2024

Le renouvellement des engagements stratégiques et contractuels en 2024
L'année 2024 a tout d'abord été marquée le 15 mars dernier par le renouvellement de la stratégie habitat pour les 6 ans à venir. Fruit d'une large concertation menée en 2022 et 2023 avec les acteurs du logement, cette nouvelle politique fixe les grands caps de la collectivité en matière d'habitat et de logement. Pour rappel, les cinq axes de la stratégie habitat sont les suivants :

- Réussir la transition énergétique en amplifiant la rénovation des logements ;
- Développer une offre de logements en territoire pour répondre aux besoins démographiques ;
- Répondre aux besoins spécifiques des séniors et personnes en situation de handicap ;
- Mobiliser le juste foncier gage de sobriété ;
- Imaginer la maison Alsacienne du 21e siècle.

Les dispositifs ont progressivement été déployés, permettant ainsi une intervention continue sur le territoire Alsacien.

Par ailleurs, la Collectivité européenne d'Alsace est, depuis le 1er janvier 2024, délégataire des aides à la pierre et des aides de l'Anah sur l'ensemble du territoire Alsacien, hors Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération. Appuyée sur une enveloppe déléguée de 180 M€, cette délégation de compétence dote la Collectivité de moyens à la hauteur de ses ambitions. Pour rappel, la délégation de compétences ambitionne la rénovation de 11 815 logements privés (dont 3 766 au titre d'une adaptation à la perte d'autonomie et au handicap), la construction de 7 200 nouveaux logements locatifs sociaux et la rénovation énergétique de 3 900 logements locatifs sociaux.

Dès 2024, première année de mise en œuvre, les résultats ont été marqués par une forte activité tant sur le parc privé que le parc public, malgré un contexte économique difficile et des difficultés majeures pour le secteur de la construction (coûts de construction élevés, équilibres budgétaires complexes, contraintes constructives fortes, rareté du foncier, disponibilité des artisans…).

- Parc privé : 980 logements accompagnés à l'échelle Alsacienne, pour un total de 32,5 M€ d'aides Anah déléguées et 2,2 M€ d'aides volontaristes engagées ;

- Parc public : 1 164 logements ont été accompagnés à l'échelle Alsacienne dont 1 027 logements locatifs sociaux et 137 logements en accession sociale, pour un total de 3,2 M€ d'aides Etat déléguées et 2,9 M€ d'aides volontaristes engagées.

Présente auprès de ses partenaires et des collectivités locales, la Collectivité européenne d'Alsace s'est mobilisée pour le développement de nouveaux logements diversifiés, et en particulier de logements abordables répondant aux besoins des personnes âgées et en perte d'autonomie à Duttlenheim, Steinbourg, Val de Moder ou Batzendorf, entre autres.

Enfin, nous pouvons souligner le partenariat mis en place avec les écoles d'architectures Alsaciennes et les bailleurs sociaux au titre de l'engagement de la Collectivité sur la préservation du patrimoine Alsacien et la préfiguration de la maison Alsacienne de demain. Transversal et innovant, ce partenariat contribue à la valorisation et la mise en valeur de l'identité architecturale Alsacienne.

3.2 Objectifs pour l'année 2025

Pour 2025, en matière d'habitat et de logement, la Collectivité européenne d'Alsace s'attachera à consolider le pilotage et la mise en œuvre de la délégation des aides à la pierre sur son territoire dans toutes ses composantes : rénovation énergétique, lutte contre l'habitat indigne et dégradé, adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap, construction de logements abordables dans tous les territoires.

Le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat au service de l'amélioration du parc privé

Outre l'accompagnement financier au travaux qui sera maintenu (13 M€ d'aides Anah et 2,2 M€ d'aides volontaristes prévues en paiement), **la Collectivité européenne d'Alsace s'engage en matière d'ingénierie et de pilotage de la politique d'amélioration du parc privé à l'échelle Alsacienne**, en qualité de maître d'ouvrage des Pactes Territoriaux France Rénov'. Ces Pactes, indissociables de la délégation des aides à la pierre, constituent, à compter du 1er janvier 2025, la contractualisation unique fixant les objectifs et les enveloppes relatives au déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat. Ces Pactes Territoriaux permettent à ce titre d'organiser et d'articuler les actions des Collectivités (Collectivité européenne d'Alsace, PETR, EPCI) en matière de dynamique

territoriale, d'information-conseil (fonctionnement des Espaces Conseil France Rénov'), d'orientation et d'accompagnement des ménages.

Le portage de Pactes Territoriaux à l'échelle départementale participe à la structuration locale du parcours de rénovation des ménages, à sa clarification en matière d'information et d'aide aux travaux et donc à l'accélération de la transition énergétique du parc privé. Le pilotage des Pactes Territoriaux représente un engagement financier de plus de 26,1 M€ sur 5 ans à l'échelle Alsacienne, dont 17,8 M€ de crédits délégués de l'ANAH et 3,6 M€ de fonds volontaristes de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'année 2025 marquera la première année du déploiement de ces Pactes Territoriaux, et le renouvellement des marchés publics d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des ménages modestes et très modestes afférents (1,1 M€ prévus en fonctionnement au titre du pilotage des Pactes et 2,6 M€ prévus en fonctionnement au titre de l'accompagnement porté par la Collectivité). Des dispositifs de lutte contre la vacance et d'animation territoriale, inscrit dans la stratégie habitat 2024-2029, seront mis en œuvre en lien avec les territoires co-signataires des Pactes.

<u>Accompagner le développement et l'amélioration du parc public pour répondre aux besoins de tous les Alsaciens</u>

Outre l'amélioration du parc privé, l'engagement de la Collectivité en matière d'habitat continuera de s'exprimer par le **soutien au développement de l'offre nouvelle, afin d'apporter des réponses diversifiées et adaptées aux besoins spécifiques.**

Au titre de la délégation des aides à la pierre, ce sont près de 23,5 M€ de crédits délégués et 22 M€ d'aides volontaristes qui sont alloués à la production de 7 200 logements locatifs sociaux sur 6 ans, dans tous les territoires. A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace s'attachera à accompagner les opérateurs dans la production de produits adaptés aux besoins divers : logements familiaux de petites et grandes capacités, pensions de famille, résidences sociales, logements pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA)… Pour l'année 2025, 2,6 M€ d'aides déléguées et volontaristes sont prévus pour soutenir ces initiatives.

Forte de son ADN en matière de solidarités et d'action sociale, la Collectivité inscrit le parcours résidentiel des personnes en perte d'autonomie comme un enjeu, et **intervient ainsi en matière de prévention, d'adaptation du logement au vieillissement, et d'habitat adapté, notamment dans le parc social**. Avec 160 résidences dédiées aux personnes âgées de plus de 60 ans, le territoire Alsacien est aujourd'hui pionnier dans les formes d'habitat destiné à ce public. La Collectivité européenne d'Alsace continue à la fois de développer ces produits aux côtés des acteurs de la construction et de ses partenaires, afin d'accompagner les tendances démographiques en cours, et d'accompagner l'accès au logements aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap grâce à l'Accord Collectif Département et le dispositif Handilogis. Ces priorités perdurent pour 2025 (500 000 k€ affectés au BP 2025).

Enfin, la rénovation énergétique du parc public constituera un axe fort de l'engagement de la Collectivité pour 2025, en en application de la convention conclue avec l'AREAL et la Banque des Territoires et des engagements de la délégation des aides à la pierre. Pour 2025, il est prévu une accélération de la mise en œuvre, par les bailleurs sociaux, de leurs opérations de réhabilitation pour se conformer aux obligations de la loi Résilience et Climat (interdiction de louer les logements en étiquette F ou G). A ce titre, il est prévu une enveloppe volontariste de 1,4 M€.

***

SYNTHESE DE LA COMMISSION SOLIDARITE, HABITAT, INSERTION, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la 4ème Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté:

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	312 573 067,98	324 596 825,00	329 430 749,80	4 833 924,80	1,49%	18 015 889,68
	Investissement	18 197 226,58	20 043 628,00	20 252 500,00	208 872,00	1,04%	500 000,00
Dépense		**330 770 294,56**	**344 640 453,00**	**349 683 249,80**	**5 042 796,80**	**1,46%**	**18 515 889,68**
Recette	Fonctionnement	135 748 019,04	132 809 413,00	136 070 323,51	3 260 910,51	2,46%	16 000 000,00
	Investissement	18 790 309,10	14 634 000,00	15 035 000,00	401 000,00	2,74%	
Recette		**154 538 328,14**	**147 443 413,00**	**151 105 323,51**	**3 661 910,51**	**2,48%**	**16 000 000,00**

En conclusion, il vous est proposé :

- D'inscrire, au titre du Budget primitif 2025, relatif à la 4ème commission un budget de 349 683 249,80 € en dépenses et 151 105 323,51 € en recettes, ventilé comme suit :

Pour la politique de l'Insertion et du Logement (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de **303 594 019,80 €** et un total d'autorisation d'engagement de – **593 110,32 €**,
- en recettes :
  - en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de **133 279 823,51 €**,

Pour la politique de l'Action Sociale de Proximité (cf. Annexes 1 et 3)

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de **19 108 300 €** et un total d'autorisation d'engagement de **9 000 €,**
  - en investissement : un crédit de paiement de **2 500 €**
- en recettes :
  - en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de **350 000 €**,

Pour la politique de l'Habitat (cf. Annexes 1 et 4)

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de **6 728 430 €** et un total d'autorisation d'engagement de **18 600 000 €**,
  - en investissement : un crédit de paiement de **20 000 000 €**,
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de **2 440 500 €** et un total d'autorisation d'engagement de **16 000 000 €**,
  - en investissement : un crédit de paiement de **15 035 000 €**,

Pour la Transformation Numérique des Solidarités (cf. Annexes 1 et 5)

- en dépenses :

- en investissement : un crédit de paiement de **250 000 €**, et un total d'autorisation de programme de **500 000 €.**

❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 5 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.